

CAPC n°6
Formation des tableaux de mutations

Déclaration liminaire et compte-rendu

Monsieur le Président,

Les élus CGT de la catégorie C tiennent à vous adresser à tous leurs meilleurs vœux pour cette année qui débute.

Une année qui commence, c'est toujours l'occasion d'espérer, de rêver....

Rêver de dialogue social par exemple : totalement rompu en douane depuis plusieurs années, il est remplacé par un monologue de la DG et de Bercy, qui n'a pas grand-chose de social...

Rêver de respect et de considération aussi... Que ce soit au sein des instances, ou dans leur travail quotidien, les personnels de la DGDDI sont trop souvent méprisés, malmenés, par une hiérarchie pour qui la prise en compte des RPS n'est souvent qu'un vœu pieux, une case à cocher pour que le voyant soit au vert....

Rêver de solidarité aussi : après l'ODOD qui a vu ses subventions baisser année après année, c'est à présent la Masse des Douanes qui est dans le collimateur, le cynisme n'a décidément plus de limite....

Cette année 2017 verra l'élection d'un nouveau président. Qu'il nous soit permis de rêver là aussi. Rêver que prenne fin, une fois pour toutes, cette politique générale d'effacement de l'outil public, cette posture dogmatique ultra libérale et en déconnexion totale avec les besoins réels de la société. Rêver que la Douane retrouve les moyens d'être efficace.

Les élus SNAD CGT à la CAPC n°6

compte-rendu

Lors de cette première CAPC de 2017 le SNAD a lu la déclaration ci-dessus à laquelle le président a répondu : le dialogue social n'est pas rompu...

La DG doit organiser un GT, le 28 avril, pour modifier le règlement particulier des mutations, suite [au nouveau décret](#) sur les règles de priorité au titre de l'article 60 des agents ayant la qualité RQTH (travailleur handicapé)... (suite page 2)

Ordre du jour

Recours en phraséologie d'un agent qui avait obtenu, par le TA, l'annulation du rejet de son recours lors de la précédente CAPC. Le président, obligé de représenter le recours, maintient le rejet de la demande. La CGT a de nouveau voté contre.

Approbation des PV du lundi 10 octobre 2016.

Vote CGT : Pour.

Information pour des mouvements effectués courant 2016 et début 2017 :

3 mouvements à la DG

10 mouvements à la brigade de surveillance du ministère

2 mouvements réalisés après la CAPC du 10/10/2016 suite à des refus ou annulations de mutations.

Mouvements au sein des DOM : 8 agents.

Annulations de mutation pour 3 agents.

Examen des refus de mutation

Pour rappel mesures administratives applicables en cas de refus de mutation non motivé : (RP Mutations 1^{re} partie, chapitre II, section C, § 2)

interdiction de s'inscrire aux tableaux des mutations 2017 et 2018,

perte de la totalité des points de bonification pour ancienneté à la résidence, y compris la bonification attribuée pour résidence bonifiée, au même titre que si l'agent avait accepté sa mutation.

Sur 3 dossiers 2 sans application des mesures et 1 avec application.

Vote CGT : Pour

Examen de la demande d'un agent reconnu travailleur handicapé (par la CDAPH) sollicitant son inscription au tableau sous le régime de l'article 60 afin de bénéficier de la priorité.

L'administration propose de ne pas lui accorder ce bénéfice, mais de l'inscrire à son rang de classement au TAM 2017.

Vote CGT : Pour

Approbation de la constitution des tableaux des mutations (non spécialistes et spécialistes année 2017).

On attire votre attention sur le fait que votre rang de classement au TAM 2017 ne tient pas compte des éventuels reclassements, suite aux réorganisations, qui seront prioritaires lors de la CAPC mutation de mai 2017.

Vote CGT : Pour

Reclassement de 3 agents inaptes pour exercer en surveillance.

Vote CGT : Pour

Information du détachement dans le corps des agents de constatation des douanes de 2 agents. Ces 2 postes n'ont pas retenu de candidatures internes.

En question diverses on apprend l'ouverture d'un concours catégorie B spécialité TSI.

les élus en catégorie C

snad.cgt.elus.c@gmail.com